

La lettre suivante, écrite par Robert H. McGreevy avant la signature du contrat a aussi été produite lors de l'enquête (p. 211.) :

(Pièce "V8.")

"QUÉBEC, DIMANCHE, 2 p.m.

"(Privée.)

"MON CHER MONSIEUR,—Le mémoire d'hier dans l'affaire du bassin de la Colombie Anglaise est entre les mains du ministre. Il dit que ces conditions ne peuvent pas être intercalées dans le contrat, car ce serait la même chose que celui soumis à O'Hanly et Starrs, et il ne serait pas bien de le faire d'une manière différente ; mais il dit que tout ce qui est demandé est si raisonnable qu'il n'y aura pas de difficulté à l'obtenir, surtout ce qui a rapport aux \$50,000 de matériel—toutefois, vous devrez les presser comme si rien n'avait transpiré ; naturellement, c'est à vous et à vos associés de décider si vous signerez sans que ces conditions soient mises dans le contrat. La politique change ; les ministres de même. Je serai de retour mardi. Mon adresse sera St. Lawrence Hall, Montréal.

"Je demeure votre,

"R. H. MCGREEVY.

"O. E. MURPHY, Ecr."

D'après cette lettre, il appert qu'un mémoire avait été fait touchant certaines conditions que les entrepreneurs désiraient voir dans le contrat et que ce mémoire avait été remis au ministre. Il est évident, d'après cette lettre, qu'une des conditions a trait à la réduction d'une partie des \$50,000 à payer pour les matériaux de construction et que l'auteur de la lettre, au moins, avait été informé qu'il ne se présenterait aucune difficulté, surtout pour obtenir cette condition.

Les événements ultérieurs ont démontré clairement combien exacte était l'information de Robert McGreevy. Le mémoire en question ne fut pas produit et nous n'avons pas d'autre preuve de son contenu que la lettre ci-dessous, écrite dans le temps, et l'extrait suivant d'une lettre écrite par N. K. Connolly à Patrick Larkin :

(Pièce "G16.")

POINTE LÉVIS, 29 octobre 1884.

"(Privée et confidentielle.)

"CHER MONSIEUR,—Vous verrez par le message ci-inclus que le contrat du bassin de radoub d'Esquimalt nous est offert. Je ne me souciais pas du tout de soumissionner pour cet ouvrage et je ne m'attendais nullement à l'avoir, mais maintenant il nous est offert, et dans les circonstances, je crois qu'il est mieux de l'accepter avec l'entente que les changements que nous suggérons seront faits et partiellement agréés par les intéressés. On dit qu'aucune sûreté (argent comptant) ne nous sera demandée. Nos amis se proposent d'arranger cela, de plus, il n'y a aucun argent à payer pour obtenir le contrat." (P. 1105.)

"Les sommes irrégulièrement payées sous forme de cadeaux et autrement à même le "bassin de radoub d'Esquimalt" en dehors des \$48,000 payées à R. H. McGreevy se montent à environ \$35,000. Un état a été produit (pièce "E7") indiquant les items qui avaient été additionnés et signés par M. P. Connolly, le teneur de livres de Larkin, Connolly et Cie. Il est comme suit :

(Pièce "E7.")

"BASSIN D'ESQUIMALT.

Août 1885.....	\$4,000
Février 1886.....	3,000
Avril 1886.....	1,000
Juin 1886.....	3,000
Mars 1887.....	17,000
Mars, 1887 Trois-Rivières.....	5,000
Mars 1888.....	2,000
	<u>\$35,000</u>

"Certifié exact,

"M. P. CONNOLLY,

Commis.

"26 avril 1889.